

## 283<sup>e</sup> séance

### ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

#### Proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols

*Texte adopté par la commission – n° 1359*

#### Après l'article 1<sup>er</sup> (suite)

**Amendement n° 199** présenté par M. Descoeur, M. Bony, M. Dubois, M. Seitlinger, M. Boucard, M. Schellenberger, M. Hetzel, Mme Petex-Levet, M. Emmanuel Maquet, M. Forissier, M. Bourgeaux et M. Vermorel-Marques.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Les communes situées en zone de revitalisation rurale sont exemptées des dispositions de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 21 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

**Amendement n° 244** présenté par M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bonnard, M. Bourgeaux, M. Neuder, M. Fabrice Brun, M. Seitlinger, Mme Louwagie, M. Bony, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Anthoine, M. Dumont et M. Ray.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation ou de la consommation d'espaces prévus à l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le réchauffement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ne sont pas applicables aux communes classées en zone de revitalisation rurale mentionnées à l'article 1465 A du code général des impôts.

**Amendement n° 384 rectifié** présenté par M. Le Fur, M. Taite, M. Dumont, M. Seitlinger et Mme Louwagie.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Après le 5<sup>o</sup> du III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 précitée, il est inséré un 6<sup>o</sup> ainsi rédigé :

« 6<sup>o</sup> L'artificialisation des sols ou la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers n'est pas comptabilisée dans les communes en zone de revitalisation rurale. »

**Amendement n° 345** présenté par M. Chassaigne, M. Monnet, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailoux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Le second alinéa de l'article 191 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est complété par les mots : « , à l'exception des communes de 2 000 habitants ou moins, classées en zone de revitalisation rurale et ayant subi une perte démographique constatée par l'Institut national de la statistique et des études économiques durant les dix dernières années. ».

**Amendement n° 600** présenté par M. Lopez-Liguori, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Meurin, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 4251-9 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un article L. 4251-9-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 4251-9-1. – Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier, au regard de leurs spécificités, d'une dérogation aux objectifs et trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols, accordée par le représentant de l'État. »

**Amendement n° 124** présenté par Mme Corneloup et Mme Valentin.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Le code de l'urbanisme est ainsi modifié :

1° À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 141-3, après le mot : « ans », sont insérés les mots : « à trente ans » ;

2° Au 4° de l'article L. 141-15, les mots : « au cours des dix années précédant le projet de schéma » sont remplacés par les mots : « sur la période de référence introduite par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 73** présenté par Mme Dalloz, Mme Bonnavard, M. Descœur, M. Cinieri, M. Fabrice Brun, M. Neuder, M. Forissier, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Seitlinger et M. Hetzel, n° 120 présenté par M. Lottiaux, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu, n° 231 présenté par Mme Louwagie, M. Vermorel-Marques, M. Portier, M. Dubois et M. Ray, n° 387 présenté par Mme Valentin et M. Vatin et n° 444 présenté par M. Vuibert, Mme Klinkert, M. Abad, M. Fait, M. Batut, M. Lovisololo et M. Sitzstuhl.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au premier alinéa de l'article 191 de la loi n° 2021-1104 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les mots : « d'atteindre » sont remplacés par les mots : « de tendre vers ».

**Amendement n° 477** présenté par M. Gaillard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,

M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au premier alinéa de l'article 191 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, l'année : « 2050 » est remplacée par l'année : « 2040 ».

**Amendement n° 10** présenté par M. Guy Bricout, M. de Courson, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-A-L'Huissier et M. Naegelen.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au premier alinéa de l'article 191 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, après l'année : « 2050 », sont insérés les mots : « hors parties actuellement urbanisées ». »

**Sous-amendement n° 841** présenté par Mme Engrand, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Compléter cet amendement par les mots :

« pour les communes peuplées de moins de 10 000 habitants, ».

**Sous-amendement n° 842** présenté par Mme Engrand, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,

Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Compléter cet amendement par les mots :

« pour les communes peuplées de moins de 5 000 habitants, ».

**Amendement n° 110** présenté par M. Lottiaux, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est ainsi modifiée :

1° Au premier alinéa de l'article 191, les mots : « dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « constaté au cours de la décennie 2025-2035 » ;

2° L'article 194 est ainsi modifié :

a) À la fin du 1<sup>o</sup> du III de l'article 194, les mots : « de promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « du 1<sup>er</sup> janvier 2025 » ;

b) À la fin de la première phrase des 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> du IV, les mots : « dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 » ;

c) Le IV est ainsi modifié :

– au deuxième alinéa du 5<sup>o</sup>, les mots : « la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « le 1<sup>er</sup> janvier 2025 » ;

– à la fin du 6<sup>o</sup>, les mots : « à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « au plus tard le 31 décembre 2027 » ;

– à la fin du premier alinéa du 7<sup>o</sup> et à la fin du 8<sup>o</sup>, les mots : « dans un délai de six ans à compter de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « au plus tard le 31 décembre 2029 ».

– au 10<sup>o</sup>, la première occurrence des mots : « la promulgation de la présente loi » est remplacée par les mots « le 1<sup>er</sup> janvier 2025 » et les mots : « de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots « du 1<sup>er</sup> janvier 2025 » ;

– au 12<sup>o</sup>, chacune des deux occurrences des mots : « la promulgation de la présente loi » est remplacée par les mots : « le 1<sup>er</sup> janvier 2025 » ;

d) À la première phrase du deuxième alinéa et à la fin du troisième alinéa du V, les mots : « de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ».

**Amendement n° 1** présenté par M. Molac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au second alinéa de l'article 191 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, après le mot : « territorialisée », sont insérés les mots : « , par région, en tenant compte des dynamiques démographiques régionales, ».

**Amendement n° 203** présenté par M. Chassaigne, M. Monnet, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailoux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au second alinéa de l'article 191 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, après le mot : « territorialisée », sont insérés les mots les mots : « en vue de promouvoir un aménagement équilibré du territoire national ».

**Amendement n° 601** présenté par M. Castor, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William, M. Wulfranc, M. Maillot, M. Lecoq, Mme Lebon, M. Le Gayic et Mme K/Bidi.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

L'article 191 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Ces objectifs ne sont pas applicables à la collectivité territoriale de Guyane. Un décret en Conseil d'État détermine en concertation avec la collectivité les objectifs qui lui sont fixés. »

**Amendement n° 11** présenté par M. Guy Bricout, M. de Courson, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier et M. Naegelen.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au 2<sup>o</sup> du III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 précitée, après le mot : « forestiers », sont insérés les mots : « en dehors des parties actuellement urbanisées ».

**Amendement n° 610** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au 3<sup>o</sup> du III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 précitée, les mots : « à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales » sont remplacés par les mots : « aux articles L. 4251-1 et L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'à l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ».

**Amendement n° 612** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Au 3<sup>o</sup> du III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 précitée, après le mot : « territoriales », sont insérés les mots : « ainsi qu'à l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ».

**Amendement n° 474** présenté par M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

Le 3<sup>o</sup> du III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce plafond s'applique également à la région Île-de-France. ».

**Amendement n° 46** présenté par M. Guy Bricout, M. de Courson, M. Lenormand, M. Morel-À-L'Huissier et M. Naegelen.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

L'avant-dernier alinéa du 5<sup>o</sup> du IV de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est complété par une phrase ainsi rédigée : « De même, les éventuelles modulations d'objectifs par décennie, telles que prévues au 2<sup>o</sup> de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, pour parvenir à l'objectif zéro artificialisation nette en 2050, dans les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme, peuvent également être effectuées selon la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L. 143-37 à L. 143-39 du code de l'urbanisme et aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du même code. »

**Amendement n° 167** présenté par M. Gosselin.

Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

L'application du chapitre III du titre V de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est suspendue jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi.

## **Article 2** **(Supprimé)**

**Amendement n° 479** présenté par M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Au premier alinéa du 5<sup>o</sup> du IV de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le réchauffement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, les mots : « prendre en compte » sont remplacés par les mots : « être compatibles avec » ; »

**Amendement n° 288** présenté par M. Jumel, M. Chassaigne, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« I. – Le code de l'urbanisme est ainsi modifié :

« 1<sup>o</sup> L'article L. 131-1 est ainsi modifié :

« a) Le 2<sup>o</sup> est complété par les mots : « et à l'exclusion des règles relatives aux objectifs et aux trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales » ;

« b) Le 4<sup>o</sup> est complété par les mots : « , à l'exclusion des objectifs et des trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au troisième alinéa du même article L. 4433-7 » ;

« II. – Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1<sup>o</sup> La dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 est complétée par les mots : « et n'exige pas la compatibilité des autres documents d'urbanisme » ;

« 2<sup>o</sup> Le premier alinéa de l'article L. 4433-9 est complété par les mots : « , à l'exclusion des objectifs et de la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4433-7 ».

#### *Amendements identiques :*

**Amendements n° 179** présenté par M. Descoeur, M. Bony, M. Dubois, M. Seitlinger, M. Boucard, M. Schellenberger, M. Hetzel, Mme Petex-Levet, M. Emmanuel Maquet, M. Forissier, M. Bourgeaux, M. Vermorel-Marques et Mme Anthoine, n° 245 présenté par M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bonnard, M. Neuder, M. Fabrice Brun, Mme Louwagie, M. Dumont et M. Ray, n° 287 présenté par M. Jumel, M. Chassaigne, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc, n° 793 présenté par Mme Battistel et M. Echaniz et n° 835 présenté par Mme Boyer.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« I. – Le code de l'urbanisme est ainsi modifié :

« 1<sup>o</sup> L'article L. 131-1 est ainsi modifié :

« a) Le 2<sup>o</sup> est complété par les mots : « et à l'exclusion des règles relatives aux objectifs et aux trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales » ;

« b) Le 4<sup>o</sup> est complété par les mots : « , à l'exclusion des objectifs et des trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au troisième alinéa du même article L. 4433-7 » ;

« 2<sup>o</sup> L'article L. 131-2 est complété par un 3<sup>o</sup> ainsi rédigé :

« 3<sup>o</sup> Les objectifs et les trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4433-7 du même code. »

« II. – Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1<sup>o</sup> Le deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Lorsqu'une proposition de territorialisation a été transmise à l'autorité compétente en application du V de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, cette dernière justifie par écrit de la manière dont il est tenu compte des propositions formulées par la conférence des schémas de cohérence territoriale dans le cadre de l'élaboration du projet de schéma arrêté. » ;

« 2<sup>o</sup> L'article L. 4251-3 est ainsi modifié :

« a) Le 1<sup>o</sup> est complété par les mots : « ainsi que les règles générales du fascicule de ce schéma relatives aux objectifs et aux trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés à l'article L. 4251-1 » ;

« b) Au 2<sup>o</sup> , après le mot : « les », il est inséré le mot : « autres » ;

« c) Au dernier alinéa, après le mot : « fascicule », sont insérés les mots : « en application du présent article » ;

« 3<sup>o</sup> L'article L. 4433-9 est ainsi modifié :

« a) Le premier alinéa est complété par les mots : « , à l'exclusion des objectifs et de la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4433-7 » ;

« b) Après le même premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les documents mentionnés au premier alinéa du présent article prennent en compte les objectifs et la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4433-7. » »

#### **Après l'article 2**

**Amendement n° 415** présenté par M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un article L. 4424-9-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 4424-9-1. – Dans la collectivité de Corse, les schémas de cohérence territoriale et, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales ainsi que les chartes de parcs nationaux et les chartes des parcs naturels régionaux sont compatibles avec les objectifs et la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 4424-9, définis dans le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu au même article. »

#### **Avant l'article 4**

##### **(amendement appelé par priorité)**

#### CHAPITRE II

#### ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DE DEMAIN

**Amendement n° 644** présenté par Mme Belluco.

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre II :

« Exclure les grands projets inutiles et destructeurs de la comptabilisation locale »

#### **Article 4**

##### **(appelé par priorité)**

① I. – Le III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 précitée est ainsi modifié :

② 1<sup>o</sup> A (*nouveau*) Le 3<sup>o</sup> est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce plafond est modulé par un coefficient de péréquation, précisé par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme, pour tenir compte du forfait national fixé en application du III bis du présent article pour les projets mutualisés à ce niveau ; »

③ 1<sup>o</sup> Au début du dernier alinéa, est ajoutée la mention : « 6<sup>o</sup> » ;

④ 2<sup>o</sup> Sont ajoutés des 7<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> ainsi rédigés :

- ⑤ « 7° Peuvent être considérés comme des projets d'envergure nationale ou européenne :
- ⑥ « *aa* (nouveau) Les travaux ou les opérations qui sont ou peuvent être, en raison de leur nature ou de leur importance, déclarés d'utilité publique par décret en Conseil d'État ou par arrêté ministériel en application de l'article L. 121-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Pour les infrastructures fluviales, sont concernés ces travaux ou ces opérations qui sont réalisés sur le domaine public de l'État ou de ses opérateurs ;
- ⑦ « *ab* (nouveau) Les travaux ou les opérations de construction de lignes ferroviaires à grande vitesse et leurs débranchements ;
- ⑧ a et a bis) (Supprimés)
- ⑨ « *b* Les projets industriels d'intérêt majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique ainsi que ceux qui participent directement aux chaînes de valeur des activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable ;
- ⑩ *c*) (Supprimé)
- ⑪ « *d* Les actions ou les opérations d'aménagement réalisées par un grand port maritime ou fluvio-maritime de l'État mentionné à l'article L. 5312-1 du code des transports, ou pour son compte, dans le cadre de ses missions prévues à l'article L. 5312-2 du même code et qui sont conformes aux orientations prévues dans son projet stratégique pour sa circonscription, ainsi que celles réalisées par le port autonome de Strasbourg ;
- ⑫ « *e* (nouveau) Les opérations intéressant la défense ou la sécurité nationales ;
- ⑬ « *f* (nouveau) La réalisation d'opérations de construction ou de réhabilitation d'un établissement pénitentiaire par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice ;
- ⑭ « *g* (nouveau) Les actions ou les opérations d'aménagement de l'État ou de l'un de ses établissements publics réalisées pour son compte, le cas échéant par un concessionnaire, dans le périmètre d'une opération d'intérêt national mentionnée à l'article L. 102-12 du code de l'urbanisme ;
- ⑮ « *h* (nouveau) La réalisation d'un réacteur nucléaire au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes ;
- ⑯ « 8° (nouveau) Un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme liste les projets qui font l'objet d'une comptabilisation au niveau national au sens du III *bis* du présent article, après avis des conseils régionaux et de la conférence prévue au V. L'arrêté peut être modifié dans les mêmes formes, notamment si un nouveau projet d'envergure nationale ou européenne qui présente un intérêt général majeur est identifié après la dernière modification ou révision d'un document de planification régionale. »
- ⑰ I *bis* (nouveau). – Après le III de l'article 194 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 précitée, il est inséré un III *bis* ainsi rédigé :
- ⑱ « III *bis*. – Pour la première tranche de dix années mentionnée au III, la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers induite par les projets d'envergure nationale ou européenne qui présentent un intérêt général majeur n'est pas comptabilisée dans le cadre des objectifs fixés par les documents de planification régionale et d'urbanisme.
- ⑲ « Cette consommation est prise en compte dans le cadre d'un forfait national fixé à hauteur de quinze mille hectares pour l'ensemble du pays. Pour respecter l'objectif fixé à l'article 191, un coefficient de péréquation de ce forfait est appliqué au plafond régional de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers mentionné au 3° du III du présent article pour la part estimée des projets implantés dans une région couverte par un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.
- ⑳ « La consommation effective est évaluée et renseignée dans le cadre du rapport prévu à l'article 207. Ce rapport fait mention, le cas échéant, du dépassement possible du forfait national mentionné au deuxième alinéa du présent III *bis*. »
- ㉑ II. – Le 6° de l'article L. 141-8 du code de l'urbanisme est ainsi rédigé :
- ㉒ « 6° Des projets d'envergure régionale dont la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ou l'artificialisation des sols peut ne pas être prise en compte pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs mentionnés au second alinéa du même article L. 141-3, dès lors qu'elle est mutualisée dans le cadre des objectifs prévus par les documents mentionnés à l'article L. 123-1 du présent code ou aux articles L. 4251-1, L. 4424-9 et L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ; ».
- Amendement n° 646** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.  
Supprimer cet article.
- Amendement n° 113** présenté par Mme Louwagie, M. Neuder, Mme Dalloz, M. Bony, M. Fabrice Brun, M. Vermorel-Marques, M. Seitlinger, M. Forissier, M. Portier, M. Descoeur, Mme Anthoine, M. Dubois et M. Ray.  
Rédiger ainsi cet article :
- « I. – Le III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est complété par un 6° ainsi rédigé :
- « « 6° L'artificialisation des sols ou la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, résultant de projets de construction, d'aménagement, d'infrastructures ou d'équipements d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique n'est pas comptabilisée pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation ou de la consommation d'espaces prévus au présent article et intégrés aux documents de planification mentionnés au présent article.

« « Sont considérés d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique au titre du présent 7<sup>o</sup> les projets :

« « a) À maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de l'État ;

« « a bis) Relevant d'une concession de service public de l'État ;

« « b) D'implantation d'unités industrielles valorisant l'utilisation d'une ressource naturelle renouvelable, concourant à la transition énergétique, relevant de l'indépendance nationale, ou représentant un intérêt pour la souveraineté économique nationale ou européenne ;

« « c) D'agrandissement ou de création d'infrastructures ou d'équipements interrégionaux, nationaux, internationaux ou européens ;

« « d) d'infrastructures concourant à la gestion de l'eau, à la décarbonation des mobilités ou à la protection des territoires face aux changements climatiques ;

« « e) d'infrastructures permettant la gestion et le stockage des déchets.

« « f) Ou toutes actions ou opérations d'aménagement réalisées au sein des circonscriptions des grands ports maritimes ou fluvio-maritimes de l'État mentionnés à l'article L. 5312-1 du code des transports dans le cadre des missions prévues à l'article L. 5312-2 du même code.

« « Les projets d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique identifiés font l'objet d'une inscription au schéma mentionné à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

« Avant l'arrêt du projet de schéma, la conférence prévue au V du présent article, ainsi que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels ces projets sont implantés, rendent dans un délai de deux mois un avis sur la liste préliminaire des projets d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique qui leur est transmise par l'autorité compétente pour élaborer le schéma. Pour procéder à l'inscription des projets au schéma, il peut être recouru à la déclaration de projet mentionnée à l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme. Le schéma identifie le périmètre et les différentes composantes de ces projets. Il identifie les conséquences attendues de ces projets sur les infrastructures, les équipements et les besoins en logement du territoire, dont l'impact en termes d'artificialisation peut faire l'objet d'une prise en compte mutualisée dans les conditions prévues au présent III.

« « Lors de la première modification du schéma précité à compter de la promulgation de la présente loi, sont inscrits au schéma précité les projets d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique dont la réalisation a débuté au cours des dix années précédant la promulgation de la présente loi, et ceux dont la réalisation débutera dans les dix années suivant ladite promulgation.

« « L'artificialisation des sols résultant des projets mentionnés aux a) a bis) b) c) f) du présent 7<sup>o</sup> fait l'objet d'une comptabilisation séparée et d'une trajectoire spécifique permettant d'atteindre l'objectif national prévu à l'article 191 de la présente loi par l'autorité compétente de l'État désignée par décret, en distinguant l'artificialisation évaluée pour la tranche de dix années précédant la promulgation de la présente loi et l'artificialisation évaluée pour chaque période de dix années ultérieure. Les projets mentionnés aux d) et e) du 7<sup>o</sup> ne sont pas comptabilisés pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction du rythme de l'artificia-

lisation. Le Gouvernement remet au Parlement, tous les trois ans au moins, un rapport relatif à l'état d'avancement des projets visés au a) a bis) b) c) f) du présent 7<sup>o</sup>, aux chiffres de l'artificialisation projetée et constatée en résultant, et qui présente les actions de réduction du rythme de l'artificialisation que l'État met en œuvre pour respecter la trajectoire susmentionnée ; ».

« II – Le 6<sup>o</sup> de l'article L. 141-8 du code de l'urbanisme est ainsi rédigé :

« « 6<sup>o</sup> Des projets d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique et des projets d'ampleur régionale, dans les conditions prévues au III de l'article 194 de la loi n<sup>o</sup> 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ; » . »

**Amendement n<sup>o</sup> 365** présenté par M. Rolland, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeois, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry.

Rédiger ainsi l'article 4 :

« Le III de l'article 194 de la loi n<sup>o</sup> 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est complété par un 6<sup>o</sup> ainsi rédigé :

« « 6<sup>o</sup> L'artificialisation des sols ou la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers résultant de projets de construction, d'aménagement, d'infrastructures ou d'équipements d'ampleur nationale ou européenne et qui présentent un intérêt général majeur n'est pas comptabilisée pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation ou de la consommation d'espaces prévus au présent article et intégrés aux documents de planification mentionnés au présent article. »

« « Sont considérés d'ampleur nationale ou européenne et d'intérêt général majeur au titre du présent 7<sup>o</sup> les projets : »

« « a) À maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de l'État ; »

« « b) Ou d'implantation d'unités industrielles valorisant l'utilisation d'une ressource naturelle renouvelable, concourant à la transition énergétique ou relevant de l'indépendance nationale ; »

« « c) Ou d'agrandissement ou de création d'infrastructures ou d'équipements interrégionaux, nationaux ou européens, y compris la réalisation d'un réacteur électronucléaire au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> relative à l'accélération des

procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes. »

« « Après avis de la conférence prévue au V du présent article et des communes et des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquels ces projets sont implantés, ces projets font l'objet d'une inscription au schéma mentionné à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Pour procéder à cette inscription, il peut être recouru à la déclaration de projet mentionnée à l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme. »

« « L'artificialisation des sols résultant des projets mentionnés au premier alinéa du présent 7<sup>o</sup> fait l'objet d'une comptabilisation séparée par l'autorité compétente de l'État désignée par décret. Le Gouvernement remet au Parlement, tous les trois ans au moins, un rapport relatif à l'artificialisation résultant de ces mêmes projets, qui présente les chiffres de l'artificialisation constatée ainsi que projetée et qui formule des propositions de réduction du rythme de cette artificialisation ; ». »

**Amendement n° 200** présenté par M. Descoeur, M. Bony, M. Dubois, M. Seitlinger, M. Boucard, M. Schellenberger, M. Hetzel, Mme Petex-Levet, M. Emmanuel Maquet, M. Forissier, M. Bourgeaux, M. Vermorel-Marques et Mme Anthoine.

Supprimer l'alinéa 2.

**Amendement n° 721** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« sans que cela n'ait pour effet de permettre, à l'échelle nationale, de dépasser ce plafond. »

**Amendement n° 438** présenté par Mme Brulebois.

I. – Substituer à l'alinéa 5 les deux alinéas suivants :

« 7<sup>o</sup> L'artificialisation des sols ou la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers résultant de projets de construction, d'aménagement, d'infrastructures ou d'équipements d'ampleur nationale ou européenne ou qui présentent un intérêt écologique n'est pas comptabilisée pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation ou de la consommation d'espaces prévus au présent article et intégrés aux documents de planification mentionnés au présent article. »

« 7<sup>o bis</sup> Sont considérés d'ampleur nationale ou européenne ou d'intérêt écologique au titre du présent 8<sup>o</sup> les projets :

II. – En conséquence, rétablir ainsi le a *bis* de l'alinéa 8 :

« a *bis*) Relevant d'une concession de service public de l'État ; »

III. – En conséquence, après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« i) Ou d'infrastructures permettant la gestion et la valorisation des déchets, mentionnée par les rubriques 2710 à 2718, 2790 et 2791 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. »

**Amendement n° 688** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPEs.

I. – Supprimer les alinéas 6 à 10.

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , ainsi que celles réalisées par le port autonome de Strasbourg ».

III. – En conséquence, supprimer les alinéas 14 et 15.

IV. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« 8<sup>o</sup> Un arrêté du ministre chargé de la transition écologique liste les projets qui font l'objet d'une comptabilisation au niveau national au sens du III *bis* du présent article, après avis des conseils régionaux, de la conférence prévue au V et du conseil national de la transition écologique. L'arrêté prévoit en annexe la présentation des estimations d'artificialisation pour chaque projet listé. »

V. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 19, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« dix ».

VI. – En conséquence, compléter la seconde phrase du même alinéa par les mots :

« par un schéma d'aménagement régional, par le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ou par le schéma directeur de la région Île-de-France ».

VII. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l'alinéa 20.

**Amendement n° 492** présenté par Mme Couturier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – Supprimer l'alinéa 6.

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« à grande vitesse et leurs débranchements »

les mots :

« du quotidien ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« b) La construction des installations d'énergies renouvelables ; ».

IV. – En conséquence, rédiger ainsi les alinéas 14 et 15 :



« g) La réalisation d'opérations, de construction ou de réhabilitation d'un établissement hospitalier public ;

« h) La réalisation d'opérations, de construction ou de réhabilitation d'un établissement d'universités. »

**Amendement n° 648** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Supprimer l'alinéa 6.

**Amendement n° 722** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillat et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou peuvent être, en raison de leur nature ou de leur importance, ».

**Amendement n° 765** présenté par M. Marchive.

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ces travaux ou ces »

les mots :

« les travaux ou les »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 483** présenté par Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 650 présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Supprimer l'alinéa 7.

**Amendement n° 484** présenté par Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,

M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de lignes ferroviaires à grande vitesse et leurs débranchements »

les mots :

« ou de rénovation de lignes ferroviaires du quotidien ».

**Amendement n° 660** présenté par Mme Mathilde Paris, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« à grande vitesse ».

**Amendement n° 703** présenté par Mme Mathilde Paris, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et leurs débranchements »

les mots :

« , leurs débranchements et jonctions ».

**Amendement n° 702** présenté par Mme Mathilde Paris, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À la fin de l'alinéa 7, substituer au mot :

« débranchements »

le mot :

« embranchements ».

**Amendement n° 293** présenté par M. Castellani, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier et Mme Youssouffa.

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« *ac*) Les travaux ou les opérations de construction d'établissements médicaux, paramédicaux et médico-sociaux répondant à un besoin de santé non-satisfait sur le territoire d'implantation. »

**Amendement n° 823** présenté par M. Fournier et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Supprimer l'alinéa 9.

**Amendement n° 822** présenté par M. Fournier et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« *b*) Certains projets industriels d'intérêt majeur pour la souveraineté nationale et la transition écologique ; »

**Amendement n° 489** présenté par M. Gaillard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Couloume, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,

M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« *b*) La construction des installations d'énergies renouvelables ».

**Amendement n° 750** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

Substituer à l'alinéa 9 les deux alinéas suivants :

« *b*) Les projets industriels d'intérêt majeur pour la souveraineté nationale qui participent directement à la reconstitution de chaînes de valeur sur le territoire national, dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux importations ;

« *b bis*) Les projets industriels d'intérêt majeur pour la transition écologique et énergétique ainsi que ceux qui participent directement aux chaînes de valeur des activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable ; »

**Amendement n° 751** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« souveraineté nationale ou la transition écologique »

les mots :

« transition écologique et énergétique ».

**Amendement n° 723** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

À l'alinéa 9, après le mot :

« nationale »,

insérer les mots :

« dans les domaines dont la liste est fixée par décret ».

**Amendement n° 325** présenté par M. Daubié.

À l'alinéa 9, après le mot :

« écologique »,

insérer les mots :

« dont notamment les centrales nucléaires, ».

**Amendement n° 652** présenté par M. Fournier et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

À la fin de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« ainsi que ceux qui participent directement aux chaînes de valeur des activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable ».

**Amendement n° 329** présenté par M. Daubié.

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« dont notamment les projets d'implantations d'installations de production d'énergie photovoltaïque ».

**Amendement n° 334** présenté par Mme Bonnivard, Mme Anthoine, M. Forissier, M. Neuder, Mme Duby-Muller, Mme Louwagie, Mme Dalloz et M. Dumont.

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« *b bis*) Les emprises foncières des infrastructures des projets d'ampleur nationale ou européenne et d'intérêt général majeur et les entreprises liées à ces infrastructures ne sont pas comptabilisées dans le zéro artificialisation nette. »

**Amendement n° 752** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillat et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« *b bis*) Les projets industriels de santé permettant de relocaliser la production de certains médicaments dont le niveau de criticité est fréquent ou très fréquent ; »

**Amendement n° 33** présenté par M. Roseren, Mme Piron, M. Vojetta, Mme Boyer, M. Daubié, M. Abad, Mme Riotton, M. Ghomi, M. Vuibert, M. Giraud et Mme Liliana Tanguy.

Rétablir ainsi l'alinéa 10 :

« *c*) Les installations de production d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie ; »

**Amendement n° 38** présenté par M. Roseren, Mme Piron, M. Vojetta, M. Abad, Mme Riotton, M. Ghomi, M. Vuibert, M. Giraud, Mme Boyer et Mme Liliana Tanguy.

Rétablir ainsi l'alinéa 10 :

« *c*) Les installations de production d'énergies renouvelables au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie relevant de la raison impérative d'intérêt public majeur au sens du c du 4<sup>e</sup> du I de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ; »

**Amendement n° 821** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

À la fin de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , ainsi que celles réalisées par le port autonome de Strasbourg ; »

**Amendement n° 725** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillat et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« En sont exclus les actions ou opérations afférentes à la production, à la transformation ou au stockage de produits énergétiques fossiles, à l'exception de celles nécessaires à la mise en œuvre d'un terminal méthanier flottant en application des articles 29 et 30 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ; »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 493** présenté par M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer,

Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 657 présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Supprimer l'alinéa 14.

**Amendement n° 495** présenté par Mme Couturier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« le cas échéant par un concessionnaire ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 490** présenté par M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 659 présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Supprimer l'alinéa 15.

**Amendement n° 491** présenté par Mme Couturier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex,

M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximé, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« b) La construction des installations d'énergies renouvelables ; »

**Amendement n° 763** présenté par M. Marchive.

À l'alinéa 15, substituer à la référence :

« article 1<sup>er</sup> »

la référence

« article 7 ».

**Amendement n° 285** présenté par M. Jumel, M. Chassaing, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc.

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« , ainsi que les aménagements induits par ces projets en matière de logements, d'équipements et d'infrastructures ; »

**Amendement n° 499** présenté par M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximé, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Concernant les projets portant sur l'installation de réacteurs électronucléaires décomptés au niveau national au sens du III *bis*, ceux-ci ne peuvent conduire à dépasser le plafond de 63,2 gigawatts de capacité totale de production nucléaire ; »

**Amendement n° 328** présenté par M. Daubié.

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« i) Les projets de construction de bâtiments publics ou accueillant des services publics. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 366** présenté par M. Rolland, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeois, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Cornéloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme DUBY-MULLER, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry et n° 423 présenté par M. Dumont.

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« i) Les voies d'évitement et voies jouxtant les nouvelles structures ferroviaires qui pourraient être nécessaires au regard de l'installation d'un grand projet industriel. »

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 367** présenté par M. Rolland, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeois, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Cornéloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme DUBY-MULLER, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry et n° 434 présenté par M. Dumont.

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« i) Les constructions de logements qui pourraient être nécessaires à la suite de l'installation d'un grand projet industriel. »

**Amendement n° 726** présenté par M. Delautrette, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« i) La réalisation d'opérations de construction ou d'aménagement nécessaires au transport et au stockage d'électricité selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé de l'énergie ; »

**Sous-amendement n° 844** présenté par M. Marchive.

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« nécessaires au transport et au stockage d’électricité »

les mots :

« de postes électriques de tension supérieure ou égale à 220 kilovolts ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer au mot :

« énergie »

le mot :

« urbanisme ».

**Amendement n° 497** présenté par M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l’alinéa 15, insérer l’alinéa suivant :

« 7° *bis* Ne peuvent pas être considérés comme des projets d’envergure nationale ou européenne : les projets autoroutiers ; »

**Amendement n° 498** présenté par Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l’alinéa 15, insérer l’alinéa suivant :

« 7° *bis* Ne peut pas être considérée comme un projet d’envergure nationale ou européenne : la construction ou l’extension d’aéroport ».

**Amendement n° 500** présenté par M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l’alinéa 15, insérer l’alinéa suivant :

« 7° *bis* Ne peuvent pas être considérés comme des projets d’envergure nationale ou européenne : les projets de mégabassines ; »

**Amendement n° 501** présenté par M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud’homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l’alinéa 15, insérer l’alinéa suivant :

« 7° *bis* Ne peuvent pas être considérés comme des projets d’envergure nationale ou européenne : les projets visant à exploiter des carrières de sable ; »

**Amendement n° 412** présenté par M. de Lépinay, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,

M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Substituer aux alinéas 16 à 20 l'alinéa suivant :

« Les projets d'envergure nationale ou européenne visés au présent article ne sont pas comptabilisée dans les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols prévus par le chapitre III du titre V de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. »

**Amendement n° 661** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

I. – À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« de l'urbanisme »,

les mots :

« de la transition écologique ».

II. – En conséquence, compléter la première phrase du même alinéa par les mots :

« et du conseil national de la transition écologique ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi la seconde phrase dudit alinéa :

« L'arrêté prévoit en annexe la présentation des estimations d'artificialisation pour chaque projet listé. »

**Amendement n° 766** présenté par M. Marchive.

I. – À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« liste les projets qui font l'objet d'une comptabilisation »,

les mots :

« recense les projets dont la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers est prise en compte ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 18, substituer aux mots :

« induite par les projets d'envergure nationale ou européenne qui présentent un intérêt général majeur n'est pas comptabilisée dans le cadre »

les mots :

« engendrée par les projets d'envergure nationale ou européenne qui présentent un intérêt général majeur recensés dans l'arrêté ministériel mentionné au 8° du III est prise en compte au niveau national, et n'est pas prise en compte au titre ».

**Amendement n° 663** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Compléter la première phrase de l'alinéa 16 par les mots :

« et du conseil national de la transition écologique ».

**Amendement n° 664** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 16.

**Amendement n° 665** présenté par Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste-NUPES.

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« La modification de l'arrêté et l'ajout d'un nouveau projet d'envergure nationale ou européenne ne peut conduire au dépassement du forfait national ».

**Amendement n° 758** présenté par M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Naillet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes).

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« La liste de ces projets est rendue publique annuellement ».

## ANALYSE DES SCRUTINS

### Scrutin public n° 1951

sur l'amendement n° 600 de M. Lopez-Liguori après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 62 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 61 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 31 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 10 |
| Contre : . . . . .                       | 51 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Groupe Renaissance (171)

*Pour* : 1

M. Lionel Vuibert.

*Contre* : 21

Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisollo, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### Groupe Rassemblement national (88)

*Pour* : 7

M. Christophe Bentz, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris et Mme Laurence Robert-Dehault.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

*Contre* : 11

Mme Nadège Abomangoli, M. Carlos Martens Bilongo, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Mathilde Hignet, M. William Martinet, Mme Ersilia Soudais et M. Paul Vannier.

#### Groupe Les Républicains (62)

*Pour* : 1

Mme Virginie Duby-Muller.

#### Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

*Contre* : 7

M. Vincent Bru, Mme Marina Ferrari, M. Pascal Lecamp, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau et Mme Louise Morel.

#### Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

*Contre* : 4

M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz et M. Philippe Naillet.

*Abstention* : 1

M. Elie Califer.

#### Groupe Horizons et apparentés (29)

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

#### Groupe Écologiste-NUPES (23)

*Contre* : 2

Mme Lisa Belluco et Mme Marie Pochon.

#### Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

#### Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)

*Pour* : 1

M. Guy Bricout.

*Contre* : 3

M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani et M. Paul Molac.

#### Non inscrits (4)

*Contre* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

### Scrutin public n° 1952

sur l'amendement n° 73 de Mme Dalloz et les amendements identiques suivants après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 75 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 72 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 37 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 19 |
| Contre : . . . . .                       | 53 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Groupe Renaissance (171)

*Pour* : 2

M. Stéphane Vojetta et M. Lionel Vuibert.

*Contre* : 23

Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell et Mme Liliana Tanguy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 8

M. Christophe Bentz, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris et Mme Laurence Robert-Dehault.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre* : 13

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Ségolène Amiot, M. Carlos Martens Bilongo, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Mathilde Hignet, M. William Martinet, Mme Ersilia Soudais et M. Paul Vannier.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 6

M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Philippe Gosselin, M. Nicolas Ray, M. Vincent Rolland et Mme Isabelle Valentin.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 7

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau et Mme Louise Morel.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Contre* : 5

M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz et M. Philippe Naillet.

#### **Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

#### **Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

#### **Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Sébastien Jumel.

#### **Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 1

M. Guy Bricout.

*Abstention* : 3

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani et M. Paul Molac.

#### **Non inscrits (4)**

*Pour* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

#### **Scrutin public n° 1953**

sur l'amendement n° 477 de M. Gaillard après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

Nombre de votants : . . . . . 76

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 76

Majorité absolue : . . . . . 39

Pour l'adoption : . . . . . 17

Contre : . . . . . 59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### **Groupe Renaissance (171)**

*Pour* : 1

M. Lionel Vuibert.

*Contre* : 25

Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Hauray, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 7

M. Christophe Bentz, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux et Mme Laurence Robert-Dehault.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 13

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Ségolène Amiot, M. Carlos Martens Bilongo, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, Mme Karen



Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Mathilde Hignet, M. William Martinet, Mme Ersilia Soudais et M. Paul Vannier.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 5

M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Nicolas Ray, M. Vincent Rolland et Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 8

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau et Mme Louise Morel.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Contre* : 5

M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz et M. Philippe Naillet.

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Contre* : 1

M. Sébastien Jumel.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Contre* : 5

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

*Contre* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

**MISES AU POINT**

**(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

M. Lionel Vuibert a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

**Scrutin public n° 1954**

sur l'amendement n° 110 de M. Lottiaux après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 78 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 76 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 39 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 12 |
| Contre : . . . . .                       | 64 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 26

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisolo, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 10

M. Christophe Bentz, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris, Mme Laurence Robert-Dehault et M. Philippe Schreck.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 1

M. Jean-Philippe Nilor.

*Contre* : 15

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Ségolène Amiot, M. Carlos Martens Bilongo, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. William Martinet, Mme Ersilia Soudais, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 1

Mme Isabelle Valentin.

*Contre* : 1

M. Vincent Descoeur.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 7

Mme Anne Bergantz, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et Mme Louise Morel.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Contre* : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz et M. Philippe Naillet.

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre* : 2

Mme Lisa Belluco et Mme Eva Sas.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Contre* : 1

M. Marcellin Nadeau.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Contre* : 5

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani et M. Paul Molac.

*Abstention* : 1

M. Stéphane Lenormand.

**Non inscrits (4)**

*Abstention* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

**MISES AU POINT**

**(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

M. Jean-Philippe Nilor a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

**Scrutin public n° 1955**

sur l'amendement n° 1 de M. Molac après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 76 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 64 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 33 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 17 |
| Contre : . . . . .                       | 47 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 28

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Joël Giraud, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 8

Mme Annick Cousin, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux, M. Matthieu Marchio, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris, Mme Laurence Robert-Dehault et M. Philippe Schreck.

*Abstention* : 1

M. Christophe Bentz.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Abstention* : 10

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, Mme Karen Erodi, M. Perceval Gaillard, M. William Martinet, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Ersilia Soudais et M. Paul Vannier.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 1

Mme Isabelle Valentin.

*Contre* : 3

M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois et M. Vincent Rolland.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 7

Mme Anne Bergantz, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et Mme Louise Morel.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Contre* : 5

M. Christian Baptiste, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette et M. Philippe Naillet.

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre* : 2

Mme Lisa Belluco et Mme Eva Sas.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Frédéric Maillot.

*Abstention* : 1

M. Marcellin Nadeau.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 6

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, M. Stéphane Lenormand et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

*Pour* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

**Scrutin public n° 1956**

sur l'amendement n° 601 de M. Castor après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

Nombre de votants : . . . . . 86  
 Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 74  
 Majorité absolue : . . . . . 38  
 Pour l'adoption : . . . . . 30  
 Contre : . . . . . 44

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### **Groupe Renaissance (171)**

*Pour* : 1

Mme Astrid Panosyan-Bouvet.

*Contre* : 27

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisolo, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 9

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris et M. Stéphane Rambaud.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 3

Mme Ségolène Amiot, M. Perceval Gaillard et M. Jean-Philippe Nilor.

*Abstention* : 11

M. Laurent Alexandre, M. Carlos Martens Bilongo, M. Aymeric Caron, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Mathilde Hignet, M. William Martinet, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 2

M. Vincent Descoeur et M. Philippe Gosselin.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 10

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Pour* : 4

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Inaki Echaniz et M. Philippe Naillet.

#### **Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

#### **Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

#### **Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 6

M. Jean-Victor Castor, M. Sébastien Jumel, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau et M. Davy Rimane.

#### **Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 7

M. Jean-Félix Acquaviva, Mme Nathalie Bassire, M. Guy Bricout, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, M. Stéphane Lenormand et M. Paul Molac.

#### **Non inscrits (4)**

*Abstention* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

### **Scrutin public n° 1957**

sur l'amendement n° 610 de Mme Belluco après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

Nombre de votants : . . . . . 78  
 Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 66  
 Majorité absolue : . . . . . 34  
 Pour l'adoption : . . . . . 14  
 Contre : . . . . . 52

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### **Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 26

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisolo, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 9

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Stéphane Rambaud et M. Alexandre Sabatou.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Abstention* : 11

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Rodrigo Arenas, M. Carlos Martens Bilongo, Mme Catherine Couturier, Mme Sylvie Ferrer, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. William Martinet, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 6

M. Ian Boucard, M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Pierre-Henri Dumont, M. Philippe Gosselin et M. Vincent Rolland.

*Abstention* : 1

Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 11

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 3

M. François Gernigon, M. Luc Lamirault et Mme Anne Le Hénanff.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

*Contre* : 2

M. Sébastien Jumel et M. Yannick Monnet.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 1

M. Stéphane Lenormand.

*Contre* : 4

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Paul-André Colombani et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1958**

sur l'amendement n° 612 de Mme Belluco après l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

Nombre de votants : . . . . . 77

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 74

Majorité absolue : . . . . . 38

Pour l'adoption : . . . . . 28

Contre : . . . . . 46

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 25

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Abstention* : 1

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 9

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Stéphane Rambaud et M. Alexandre Sabatou.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 11

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Rodrigo Arenas, M. Carlos Martens Bilongo, Mme Catherine Couturier, Mme Sylvie Ferrer, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. William Martinet, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 6

M. Ian Boucard, M. Vincent Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Philippe Gosselin, M. Vincent Rolland et Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 11

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 3

M. François Gernigon, M. Luc Lamirault et Mme Anne Le Hénanff.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Sébastien Jumel.

*Contre* : 1

M. Yannick Monnet.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 4

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Paul-André Colombani et M. Paul Molac.

*Abstention* : 2

Mme Nathalie Bassire et M. Stéphane Lenormand.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1959**

sur l'amendement n° 479 de M. Martinet à l'article 2 de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 73 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 69 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 35 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 21 |
| Contre : . . . . .                       | 48 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 23

Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisollo, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 8

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris et M. Stéphane Rambaud.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 13

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 4

M. Ian Boucard, M. Francis Dubois, M. Pierre-Henri Dumont et M. Vincent Rolland.

*Abstention* : 4

M. Vincent Descoeur, M. Philippe Gosselin, M. Olivier Marleix et Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 9

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 3

M. François Gernigon, M. Luc Lamirault et Mme Anne Le Hénanff.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

*Contre* : 1

M. Sébastien Jumel.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 4

M. Guy Bricout, M. Paul-André Colombani, M. Stéphane Lenormand et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1960**

sur l'amendement n° 288 de M. Jumel à l'article 2 de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 74 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 69 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 35 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 15 |
| Contre : . . . . .                       | 54 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 23

Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour : 8*

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris et M. Stéphane Rambaud.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre : 13*

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Contre : 3*

M. Francis Dubois, M. Olivier Marleix et M. Vincent Rolland.

*Abstention : 5*

M. Ian Boucard, M. Vincent Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Philippe Gosselin et Mme Isabelle Valentin.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre : 9*

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

#### **Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre : 3*

M. François Gernigon, M. Luc Lamirault et Mme Anne Le Hénauff.

#### **Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre : 3*

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

#### **Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour : 2*

M. Sébastien Jumel et M. Marcellin Nadeau.

#### **Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour : 5*

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Michel Castellani, M. Stéphane Lenormand et M. Paul Molac.

#### **Non inscrits (4)**

#### **Scrutin public n° 1961**

*sur l'amendement n° 245 de M. Jean-Pierre Vigier et l'amendement identique suivant à l'article 2 de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . . 73

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 65

Majorité absolue : . . . . . 33

Pour l'adoption : . . . . . 16

Contre : . . . . . 49

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### **Groupe Renaissance (171)**

*Contre : 22*

Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Vojetta et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour : 8*

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux, M. Kévin Mauvieux, Mme Mathilde Paris et M. Stéphane Rambaud.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre : 13*

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Rodrigo Arenas, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Abstention : 7*

M. Ian Boucard, M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Pierre-Henri Dumont, M. Philippe Gosselin, M. Olivier Marleix et Mme Isabelle Valentin.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre : 8*

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

*Abstention* : 1

M. Romain Daubié.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Pour* : 1

M. Inaki Echaniz.

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 3

M. François Gernigon, M. Luc Lamirault et Mme Anne Le Hénauff.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Eva Sas.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 2

M. Sébastien Jumel et M. Marcellin Nadeau.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 5

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Paul-André Colombani, M. Stéphane Lenormand et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1962**

sur l'amendement n° 646 de Mme Belluco à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 72 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 69 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 35 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 4  |
| Contre : . . . . .                       | 65 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 27

Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 7

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre* : 12

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Arnaud Le Gall, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 2

M. Vincent Descoeur et M. Vincent Rolland.

*Abstention* : 2

M. Nicolas Ray et Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 10

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Contre* : 2

M. Stéphane Delautrette et M. Philippe Naillet.

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

*Contre* : 2

M. Sébastien Jumel et M. Yannick Monnet.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Contre* : 1

M. Jean-Félix Acquaviva.

*Abstention* : 1

M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1963**

sur l'amendement n° 113 de Mme Louwagie à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 70 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 67 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 34 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 11 |
| Contre : . . . . .                       | 56 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### **Groupe Renaissance (171)**

*Contre : 27*

Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisololo, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour : 7*

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre : 12*

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Arnaud Le Gall, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

#### **Groupe Les Républicains (62)**

*Pour : 4*

M. Francis Dubois, M. Nicolas Ray, M. Vincent Rolland et Mme Isabelle Valentin.

#### **Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre : 9*

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

#### **Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Contre : 2*

M. Stéphane Delautrette et M. Philippe Naillet.

#### **Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre : 2*

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

#### **Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre : 2*

Mme Lisa Belluco et Mme Sandra Regol.

#### **Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Contre : 2*

M. Yannick Monnet et M. Marcellin Nadeau.

*Abstention : 1*

M. Sébastien Jumel.

#### **Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Abstention : 2*

M. Jean-Félix Acquaviva et M. Paul Molac.

#### **Non inscrits (4)**

### **Scrutin public n° 1964**

*sur l'amendement n° 365 de M. Rolland et l'amendement identique suivant à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).*

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 72 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 71 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 36 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 13 |
| Contre : . . . . .                       | 58 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### **Groupe Renaissance (171)**

*Contre : 27*

Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Hadrien Ghomi, M. Joël Giraud, M. Yannick Haury, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisololo, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, M. Christopher Weissberg et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### **Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour : 7*

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### **Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre : 12*

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Sylvain Carrière, Mme Catherine Couturier, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Arnaud Le Gall, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.



**Groupe Les Républicains (62)***Pour* : 5M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Nicolas Ray,  
M. Vincent Rolland et Mme Isabelle Valentin.**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)***Pour* : 1

M. Romain Daubié.

*Contre* : 9Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Laurent Esquenet-  
Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann,  
Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel  
et M. Frédéric Petit.**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)***Contre* : 2

M. Stéphane Delautrette et M. Philippe Naillet.

**Groupe Horizons et apparentés (29)***Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)***Contre* : 2

Mme Lisa Belluco et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)***Contre* : 2

M. Yannick Monnet et M. Marcellin Nadeau.

*Abstention* : 1

M. Sébastien Jumel.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)***Contre* : 2

M. Jean-Félix Acquaviva et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1965***sur l'amendement n° 721 de M. Delautrette à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . . 58

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 54

Majorité absolue : . . . . . 28

Pour l'adoption : . . . . . 15

Contre : . . . . . 39

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)***Contre* : 22Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel  
Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Joël Giraud,  
Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques,  
M. Pascal Lavergne, M. Fabrice Le Vigoureux,  
Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Bastien Marchive,Mme Sandra Marsaud, Mme Graziella Melchior, M. Nicolas  
Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit  
Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell,  
M. Xavier Roseren, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana  
Tanguy et M. Jean-Marc Zulesi.*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)***Contre* : 4M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, M. Philippe Lottiaux  
et M. Julien Rancoule.*Abstention* : 1

M. Emmanuel Blairy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)***Pour* : 9Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine  
Couturier, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin,  
M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu, Mme Aurélie  
Trouvé et M. Paul Vannier.**Groupe Les Républicains (62)***Abstention* : 2

M. Nicolas Ray et Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)***Contre* : 10Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié,  
M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari,  
Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric  
Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)***Pour* : 2

M. Stéphane Delautrette et M. Philippe Naillet.

**Groupe Horizons et apparentés (29)***Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)***Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)***Pour* : 1

M. Yannick Monnet.

*Contre* : 1

M. Sébastien Jumel.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)***Abstention* : 1

M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1966**

sur l'amendement n° 688 de Mme Belluco à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 59 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 57 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 29 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 14 |
| Contre : . . . . .                       | 43 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

Contre : 21

Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisollo, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, M. Charles Sitzenstuh, M. Stéphane Vojetta et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

Contre : 7

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

Pour : 8

Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu et Mme Aurélie Trouvé.

**Groupe Les Républicains (62)**

Contre : 5

M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Nicolas Ray, M. Vincent Rolland et Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

Contre : 8

Mme Anne Bergantz, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)****Groupe Horizons et apparentés (29)**

Contre : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

Pour : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

Pour : 1

M. Marcellin Nadeau.

Abstention : 2

M. Sébastien Jumel et M. Yannick Monnet.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

Pour : 2

M. Michel Castellani et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1967**

sur l'amendement n° 492 de Mme Couturier à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 65 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 63 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 32 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 15 |
| Contre : . . . . .                       | 48 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

Contre : 22

Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisollo, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, M. Charles Sitzenstuh et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

Contre : 8

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

Non-votant(s) : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

Pour : 8

Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu et Mme Aurélie Trouvé.

**Groupe Les Républicains (62)**

Contre : 5

M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Vincent Rolland,  
Mme Isabelle Valentin et M. Jean-Pierre Vigier.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 9

Mme Anne Bergantz, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Pour* : 2

M. Stéphane Delautrette et M. Philippe Naillet.

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 2

M. François Gernigon et M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 4

Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

*Contre* : 2

M. Sébastien Jumel et M. Yannick Monnet.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Abstention* : 2

M. Michel Castellani et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1968**

*sur l'amendement n° 483 de Mme Hignet et l'amendement identique suivant à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).*

Nombre de votants : ..... 51  
 Nombre de suffrages exprimés : ..... 49  
 Majorité absolue : ..... 25  
 Pour l'adoption : ..... 14  
 Contre : ..... 35

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 20

Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Nicole Le Peih, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 5

M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 9

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin, M. William Martinet, M. Frédéric Mathieu et Mme Aurélie Trouvé.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 2

Mme Isabelle Valentin et M. Jean-Pierre Vigier.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 8

Mme Anne Bergantz, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 4

Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Abstention* : 2

M. Michel Castellani et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1969**

*sur l'amendement n° 484 de Mme Hignet à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).*

Nombre de votants : ..... 52  
 Nombre de suffrages exprimés : ..... 52  
 Majorité absolue : ..... 27  
 Pour l'adoption : ..... 12  
 Contre : ..... 40

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 21

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, M. Lionel Causse, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur,

Mme Nicole Le Peih, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy et M. Stéphane Vojetta.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre : 7*

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour : 7*

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Mathilde Hignet, Mme Pascale Martin, M. William Martinet et M. Frédéric Mathieu.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre : 1*

Mme Isabelle Valentin.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre : 8*

Mme Anne Bergantz, M. Christophe Blanchet, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre : 1*

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour : 4*

Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour : 1*

M. Marcellin Nadeau.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Contre : 2*

M. Michel Castellani et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**MISES AU POINT**

*(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)*

Mme Christine Le Nabour a fait savoir qu'elle avait voulu « voter contre ».

M. Christophe Blanchet n'a pas pris part au scrutin.

**Scrutin public n° 1970**

*sur l'amendement n° 660 de Mme Mathilde Paris à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).*

Nombre de votants : . . . . . 45

Nombre de suffrages exprimés : . . . . . 44

Majorité absolue : . . . . . 23

Pour l'adoption : . . . . . 8

Contre : . . . . . 36

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre : 24*

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Laurence Heydel Grillere, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, M. Jean-François Lovisol, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, Mme Violette Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Vojetta et M. Christopher Weissberg.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour : 7*

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s) : 1*

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Abstention : 1*

M. Aymeric Caron.

**Groupe Les Républicains (62)**

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre : 7*

Mme Anne Bergantz, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

*Contre : 1*

M. Elie Califer.

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre : 1*

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre : 1*

Mme Lisa Belluco.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Contre* : 2

M. Michel Castellani et M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1971**

sur l'amendement n° 823 de M. Fournier à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de votants : .....            | 59 |
| Nombre de suffrages exprimés : ..... | 56 |
| Majorité absolue : .....             | 29 |
| Pour l'adoption : .....              | 13 |
| Contre : .....                       | 43 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 22

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Jean-Michel Jacques, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisololo, Mme Laurence Maillart-Méhaiguerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren et Mme Liliana Tanguy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 7

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Philippe Lottiaux et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 9

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, M. William Martinet et M. Jean-Philippe Nilor.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 2

M. Vincent Descoeur et M. Pierre-Henri Dumont.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 11

Mme Anne Bergantz, M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

*Abstention* : 2

M. Sébastien Jumel et M. Yannick Monnet.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Abstention* : 1

M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1972**

sur l'amendement n° 725 de M. Delautrette à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de votants : .....            | 57 |
| Nombre de suffrages exprimés : ..... | 56 |
| Majorité absolue : .....             | 29 |
| Pour l'adoption : .....              | 16 |
| Contre : .....                       | 40 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 22

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Jean-Michel Jacques, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisololo, Mme Laurence Maillart-Méhaiguerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren et Mme Liliana Tanguy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 3

M. Christophe Bentz, Mme Annick Cousin et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)***Pour* : 9

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, M. William Martinet et M. Jean-Philippe Nilor.

**Groupe Les Républicains (62)***Contre* : 4

M. Vincent Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vincent Rolland et M. Jean-Pierre Vigier.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)***Contre* : 10

M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)***Pour* : 2

M. Elie Califer et M. Stéphane Delautrette.

**Groupe Horizons et apparentés (29)***Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)***Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)***Pour* : 2

M. Sébastien Jumel et M. Marcellin Nadeau.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)***Abstention* : 1

M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1973**

sur l'amendement n° 493 de M. Martinet et l'amendement identique suivant à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de votants : .....            | 60 |
| Nombre de suffrages exprimés : ..... | 57 |
| Majorité absolue : .....             | 29 |
| Pour l'adoption : .....              | 15 |
| Contre : .....                       | 42 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)***Contre* : 21

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Jean-Michel Jacques, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Christine

Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisollo, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoît Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren et Mme Liliana Tanguy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)***Contre* : 5

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand et M. Julien Rancoule.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)***Pour* : 10

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Murielle Lepvraud, M. William Martinet et M. Jean-Philippe Nilor.

**Groupe Les Républicains (62)***Contre* : 4

M. Vincent Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vincent Rolland et M. Jean-Pierre Vigier.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)***Contre* : 11

M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, Mme Mathilde Desjonquères, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)***Pour* : 1

M. Elie Califer.

**Groupe Horizons et apparentés (29)***Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)***Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)***Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

*Abstention* : 2

M. Sébastien Jumel et M. Yannick Monnet.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)***Abstention* : 1

M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1974**

sur l'amendement n° 490 de M. Laisney et l'amendement identique suivant à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 60 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 60 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 31 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 15 |
| Contre : . . . . .                       | 45 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 21

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Jean-Michel Jacques, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisololo, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, Mme Sandra Marsaud, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren et Mme Liliana Tanguy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 6

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Julien Rancoule et M. Philippe Schreck.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 10

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Murielle Lepvraud, M. William Martinet et M. Jean-Philippe Nilor.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Contre* : 4

M. Vincent Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vincent Rolland et M. Jean-Pierre Vigier.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 12

M. Vincent Bru, M. Romain Daubié, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)****Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Pour* : 1

M. Marcellin Nadeau.

*Contre* : 1

M. Sébastien Jumel.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

*Pour* : 1

M. Paul Molac.

**Non inscrits (4)****Scrutin public n° 1975**

sur l'amendement n° 285 de M. Jumel à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 62 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 62 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 32 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 15 |
| Contre : . . . . .                       | 47 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 22

M. Éric Bothorel, Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Jean-Michel Jacques, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisololo, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, Mme Liliana Tanguy et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 6

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy, Mme Annick Cousin, Mme Christine Engrand, M. Julien Rancoule et M. Philippe Schreck.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre* : 9

Mme Nadège Abomangoli, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Murielle Lepvraud, M. William Martinet et M. Jean-Philippe Nilor.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 3

M. Pierre-Henri Dumont, M. Vincent Rolland et M. Jean-Pierre Vigier.

#### Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

*Pour* : 1

M. Romain Daubié.

*Contre* : 12

M. Vincent Bru, Mme Mathilde Desjonquères, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

#### Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

*Pour* : 1

M. Stéphane Delautrette.

#### Groupe Horizons et apparentés (29)

*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

#### Groupe Écologiste-NUPES (23)

*Contre* : 3

Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

#### Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

*Pour* : 3

M. Sébastien Jumel, M. Yannick Monnet et M. Marcellin Nadeau.

#### Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)

*Pour* : 1

M. Paul Molac.

#### Non inscrits (4)

### Scrutin public n° 1976

sur l'amendement n° 366 de M. Rolland et l'amendement identique suivant à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de votants : .....            | 46 |
| Nombre de suffrages exprimés : ..... | 46 |
| Majorité absolue : .....             | 24 |
| <i>Pour</i> l'adoption : .....       | 7  |
| <i>Contre</i> : .....                | 39 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Groupe Renaissance (171)

*Contre* : 20

Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Jean-François Lovisol, Mme Jacqueline Maquet, M. Bastien Marchive, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, Mme Liliana Tanguy et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

#### Groupe Rassemblement national (88)

*Pour* : 2

Mme Annick Cousin et Mme Christine Engrand.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

#### Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

*Contre* : 7

Mme Nadège Abomangoli, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Murielle Lepvraud et M. William Martinet.

#### Groupe Les Républicains (62)

*Pour* : 5

M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vincent Rolland et M. Jean-Pierre Vigier.

#### Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)

*Contre* : 9

Mme Mathilde Desjonquères, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

#### Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)

#### Groupe Horizons et apparentés (29)

*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

#### Groupe Écologiste-NUPES (23)

*Contre* : 2

Mme Lisa Belluco et Mme Sandra Regol.

#### Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

#### Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)

#### Non inscrits (4)

### Scrutin public n° 1977

sur l'amendement n° 367 de M. Rolland et l'amendement identique suivant à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de votants : .....            | 42 |
| Nombre de suffrages exprimés : ..... | 42 |
| Majorité absolue : .....             | 22 |
| <i>Pour</i> l'adoption : .....       | 6  |
| <i>Contre</i> : .....                | 36 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Groupe Renaissance (171)

*Contre* : 16

Mme Pascale Boyer, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Guillaume Kasbarian, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Bastien Marchive, M. Nicolas Metzdorf, Mme Marjolaine Meynier-Millefert, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren et M. Jean-Marc Zulesi.

*Non-votant(s)* : 1



Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Pour* : 1

Mme Annick Cousin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Contre* : 8

Mme Nadège Abomangoli, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Murielle Lepvraud et M. William Martinet.

**Groupe Les Républicains (62)**

*Pour* : 5

M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois, M. Pierre-Henri Dumont, M. Vincent Rolland et M. Jean-Pierre Vigier.

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 9

Mme Mathilde Desjonquères, M. Laurent Esquenet-Goxes, Mme Marina Ferrari, Mme Maud Gatel, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, M. Bruno Millienne, Mme Louise Morel et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Contre* : 2

Mme Lisa Belluco et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1978**

sur l'amendement n° 664 de Mme Belluco à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 37 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 36 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 19 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 12 |
| Contre : . . . . .                       | 24 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 13

Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Pascal Lavergne, M. Bastien Marchive, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren et Mme Liliana Tanguy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 3

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy et Mme Annick Cousin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 8

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney et Mme Murielle Lepvraud.

**Groupe Les Républicains (62)**

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 7

M. Vincent Bru, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Bruno Millienne et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 4

Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Abstention* : 1

M. Sébastien Jumel.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

**Non inscrits (4)**

**Scrutin public n° 1979**

sur l'amendement n° 665 de Mme Belluco à l'article 4 (examen prioritaire) de la proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols (première lecture).

|  |    |
|--|----|
| Nombre de votants : . . . . .            | 36 |
| Nombre de suffrages exprimés : . . . . . | 35 |
| Majorité absolue : . . . . .             | 18 |
| Pour l'adoption : . . . . .              | 11 |
| Contre : . . . . .                       | 24 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe Renaissance (171)**

*Contre* : 13

Mme Pascale Boyer, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, M. Lionel Causse, M. Joël Giraud, M. Pascal Lavergne, M. Bastien Marchive, M. Benoit Mournet, Mme Michèle Peyron, M. Rémy Rebeyrotte, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren et Mme Liliana Tanguy.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

**Groupe Rassemblement national (88)**

*Contre* : 3

M. Christophe Bentz, M. Emmanuel Blairy et Mme Annick Cousin.

*Non-votant(s)* : 1

Mme Hélène Laporte (présidente de séance).

**Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)**

*Pour* : 7

Mme Nadège Abomangoli, Mme Ségolène Amiot, M. Aymeric Caron, Mme Catherine Couturier, M. Perceval Gaillard, Mme Mathilde Hignet et Mme Murielle Lepvraud.

**Groupe Les Républicains (62)**

**Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (51)**

*Contre* : 7

M. Vincent Bru, Mme Marina Ferrari, Mme Delphine Lingemann, Mme Aude Luquet, M. Éric Martineau, M. Bruno Millienne et M. Frédéric Petit.

**Groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) (31)**

**Groupe Horizons et apparentés (29)**

*Contre* : 1

M. Luc Lamirault.

**Groupe Écologiste-NUPES (23)**

*Pour* : 4

Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie Pochon et Mme Sandra Regol.

**Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)**

*Abstention* : 1

M. Sébastien Jumel.

**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (21)**

**Non inscrits (4)**